



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

UN CANADA EXEMPT D'OBSTACLES D'ICI 2040

**Rapport du Comité permanent des ressources humaines,
du développement des compétences, du développement
social et de la condition des personnes handicapées**

Robert Morrissey, président

**FÉVRIER 2026
45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

UN CANADA EXEMPT D'OBSTACLES D'ICI 2040

Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

**Le président
Robert Morrissey**

FÉVRIER 2026

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

PRÉSIDENT

Robert Morrissey

VICE-PRÉSIDENTE

Rosemarie Falk

MEMBRES

Caroline Desrochers

Jessica Fancy

Garnett Genuis

Laila Goodridge

Natilien Joseph

Annie Koutrakis

Andréanne Larouche

Colin Reynolds

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Scott Aitchison

Marilène Gill

Leslyn Lewis

GREFFIER DU COMITÉ

Alexandre Longpré

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Eleni Kachulis, analyste

Vanessa Preston, analyste

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

44^e LÉGISLATURE – 1^{re} SESSION

PRÉSIDENT

Robert Morrissey

VICE-PRÉSIDENTES

Tracy Gray

Louise Chabot

MEMBRES

Scott Aitchison

Chad Collins

Michael Coteau

Rosemarie Falk

Peter Fragiskatos

Wayne Long

Kyle Seeback

Tony Van Bynen

Bonita Zarillo

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Sylvie Bérubé

Richard Cannings

Serge Cormier

Jamil Jivani

Arpan Khanna

Irek Kusmierczyk

Shuvaloy Majumdar

Mike Morrice
Dan Muys
Don Stewart
Shannon Stubbs
Dominique Vien

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Ariane Calvert

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Antoine Dedewanou, analyste
Eleni Kachulis, analyste
Vanessa Preston, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié
Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040 et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

UN CANADA EXEMPT D'OBSTACLES D'ICI 2040	1
Introduction	1
Mobilisation, sensibilisation et changement de culture	2
Obstacles pour accéder aux services et aux prestations du gouvernement	3
Environnements bâtis accessibles	6
Coordination et financement gouvernementaux améliorés	7
Normes, application et modifications législatives	9
Amélioration de la reddition de comptes et des données	10
Conclusion	11
 ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	 13
 ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	 15
 PROCÈS-VERBAUX	 17
 OPINION COMPLÉMENTAIRE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	 19



UN CANADA EXEMPT D'OBSTACLES D'ICI 2040

INTRODUCTION

Au Canada, environ 27 % des personnes de 15 ans et plus, soit près de huit millions de Canadiens, ont au moins une incapacité. Si l'incapacité peut frapper n'importe qui, les personnes âgées sont touchées de manière disproportionnée, près de la moitié des personnes de 75 ans et plus déclarant avoir une incapacité¹. Ces personnes peuvent être confrontées à des obstacles dans plusieurs aspects de la vie en société, notamment l'emploi, l'accès aux services et le transport².

La Loi canadienne sur l'accessibilité (la Loi) est entrée en vigueur en 2019, dans l'objectif de faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1^{er} janvier 2040 grâce à la reconnaissance, à l'élimination et à la prévention proactives des obstacles à l'accessibilité dans sept domaines prioritaires :

- l'emploi;
- l'environnement bâti;
- les technologies de l'information et des communications;
- les communications, autres que les technologies de l'information et des communications;
- l'acquisition de biens, de services et d'installations;
- la conception et la prestation de programmes et de services;
- le transport³.

Pour étudier les obstacles auxquels les personnes vivant avec un handicap sont confrontées, le Comité permanent des ressources humaines, du développement des

1 Benoît-Paul Hébert et coll., « Profil démographique, d'emploi et de revenu des personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus au Canada, 2022 », *Rapports sur l'incapacité et l'accessibilité au Canada*, Statistique Canada, 28 mai 2024.

2 Statistique Canada, « Obstacles à l'accessibilité au Canada : Espaces publics, 2022 », *Le Quotidien*, 3 décembre 2024.

3 Emploi et Développement social Canada (EDSC), À propos d'un Canada accessible.



compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (le Comité) a entrepris, au cours de la 44^e législature, une étude concernant les progrès réalisés à l'égard de l'objectif visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040⁴. À cette fin, il a tenu cinq réunions sur le sujet, entendu 23 témoins, dont des personnes vivant avec un handicap, des défenseurs, des experts, la dirigeante principale de l'accessibilité, ainsi que la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap. Il a également reçu cinq mémoires. Le présent rapport résume les témoignages reçus par le Comité, en particulier ceux concernant la nécessité d'accroître la sensibilisation, les obstacles à l'accès aux services et aux prestations, notamment à l'environnement bâti, la nécessité d'améliorer la coordination entre les gouvernements et au sein de ceux-ci, de même que le financement, les changements à la législation et l'amélioration des données et des rapports. Le Comité remercie les participants d'avoir exprimé leurs précieux points de vue.

MOBILISATION, SENSIBILISATION ET CHANGEMENT DE CULTURE

Le Comité a entendu de nombreux témoins parler de la nécessité d'accroître la sensibilisation quant aux enjeux que vivent les personnes handicapées, reconnaissant qu'« [e]n mettant l'accent sur l'inclusion sociale et la représentation positive, vous serez en mesure de progresser collectivement beaucoup plus rapidement vers l'objectif d'un Canada accessible d'ici 2040. Nous devons éliminer les stigmates et les préjugés inconscients⁵. »

Des témoins ont recommandé que les personnes assujetties à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, soit toutes celles qui sont employées dans des secteurs fédéraux, soient tenues de suivre une formation sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées, et que cette formation soit élaborée en consultation avec des personnes qui ont une expérience vécue en la matière⁶.

4 Chambre des communes, Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA), *Procès-verbal*, 8 février 2024.

5 HUMA, *Témoignages*, 7 novembre 2024, 1210 (Diane Bergeron, présidente, Chiens-Guides d'INCA, Institut national canadien pour les aveugles). Voir aussi HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1135 (Kevin Mills, ambassadeur de bonne volonté de Pedaling Possibilities).

6 HUMA, *Mémoire*, Lésions médullaires Canada. Voir aussi HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1140 (Stephanie Cadieux, dirigeante principale de l'accessibilité, Bureau de la dirigeante principale de l'accessibilité, ministère de l'Emploi et du Développement social); HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1225 (Bill Adair, directeur général, Lésions médullaires Canada); HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1130; HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1145 (Thea Kurdi, éducatrice en accessibilité et stratège politique, Level Playing Field Incorporated); HUMA, *Témoignages*, 7 novembre 2024, 1210, 1215 (Bergeron).

Le Comité a aussi entendu qu'il fallait une communication plus proactive pour mieux faire comprendre la *Loi canadienne sur l'accessibilité*⁷. Selon le rapport annuel de 2024 du commissaire à l'accessibilité, en date de mars 2024, les organisations gouvernementales avaient un « taux de conformité très élevé » pour les exigences associées à la publication des plans d'accessibilité, des processus de rétroaction et des rapports d'étape. Cependant, seulement 22 % des organisations privées de plus de 100 employés étaient conformes à ces exigences⁸.

Enfin, des témoins ont indiqué que les personnes handicapées devraient être incluses dans les décisions en matière de planification, de politique et de financement⁹. Fait à noter, bon nombre d'entre eux ont affirmé qu'ils devraient être rémunérés pour leur expertise lorsque leur contribution est demandée. Le Comité a appris que les entités sous réglementation fédérale demandent des conseils aux organismes et aux personnes handicapées sur leurs plans d'accessibilité ou leurs rapports d'étape dans le cadre d'un mécanisme de consultation. Cependant, ce travail est rarement rémunéré. Un témoin a soutenu que les entités « qui doivent se conformer à la [*Loi canadienne sur l'accessibilité*] devraient avoir un poste budgétaire annuel pour faire le travail prévu¹⁰ ». Une autre témoin a recommandé de modifier la *Loi* ou de créer un règlement pour « obliger les personnes qui font ces plans et ces rapports à payer les services de consultation¹¹ ».

OBSTACLES POUR ACCÉDER AUX SERVICES ET AUX PRESTATIONS DU GOUVERNEMENT

Des témoins ont parlé des difficultés d'accès aux prestations et aux services du gouvernement. Christopher Sutton, directeur général, Wavefront Centre for Communication Accessibility, a souligné que « [p]our les personnes sourdes et malentendantes, des obstacles à la communication peuvent nuire aux interactions quotidiennes, qu'il s'agisse d'accéder à des services, d'aller à l'école, d'aller chez le

7 HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1140 (Cadieux).

8 Commission canadienne des droits de la personne, *L'accessibilité au Canada, une réalité en devenir*, 20 juin 2024.

9 HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1210 (Karen Madho, gestionnaire des relations publiques, Service ontarien de la surdité); HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1225 (Karen Moores, conseillère, Timbres de Pâques Canada).

10 HUMA, *Mémoire*, Lésions médullaires Canada. Voir aussi HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1105 (Christopher T. Sutton, directeur général, Wavefront Centre for Communication Accessibility); HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1115 (Amanda MacKenzie, directrice nationale, Affaires externes, Marche des dix sous du Canada); HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1105 (Mills).

11 HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1145 (MacKenzie).



médecin ou de participer au marché du travail¹² ». Dans un autre exemple, Dominique Salgado, président, Comité emploi-revenu-logement, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, a indiqué que pour les personnes ayant certains types de handicaps, « [l]es services douaniers canadiens ne sont pas toujours accessibles¹³ ».

Dans l'ensemble, le Comité a été informé de la nécessité de rendre les programmes et les prestations du gouvernement plus accessibles. Cela inclut des éléments tels que :

- La possibilité d'« avoir accès à la langue de leur choix et de l'utiliser » lorsqu'elles communiquent avec le gouvernement pour leurs prestations (p. ex., par l'entremise de Service Canada), « que ce soit la langue des signes ou la possibilité d'obtenir de l'aide grâce au sous-titrage », ou avec le soutien d'un intervenant formé ou d'un professionnel d'aide¹⁴.
- Résoudre les problèmes liés à l'inaccessibilité des sites Web pour les personnes malvoyantes, par exemple celles qui doivent remplir des formulaires gouvernementaux en ligne¹⁵.
- Disposer de documents faciles à comprendre, rédigés dans un langage clair. Les personnes souffrant de déficiences cognitives ou mémorielles peuvent avoir de la difficulté à comprendre les formulaires de demande, ou abandonner le processus, en raison d'une certaine confusion quant à l'organisation à contacter, ce qu'il faut inclure ou bien où soumettre les documents. Des exemples ont été fournis pour illustrer les défis majeurs : formulaires longs, blocs de texte volumineux ou difficulté à rassembler les documents requis, ce qui peut nécessiter des supports supplémentaires¹⁶.
- La nécessité pour les personnes malvoyantes de pouvoir voter de façon indépendante, en secret et sans aide. Diane Bergeron, présidente des Chiens-Guides d'INCA de l'Institut national canadien pour les aveugles, a

12 HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1100 (Sutton).

13 HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1145 (Dominique Salgado, président, Comité emploi-revenu-logement, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec).

14 HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1140 (Sutton); HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1215 (Madho).

15 HUMA, *Témoignages*, 7 novembre 2024, 1220 (Bergeron).

16 HUMA, *Mémoire*, Selena Houle.

parlé des difficultés à cet égard, tout en reconnaissant qu'il existe des options, comme les formulaires en braille¹⁷.

Des témoins ont également soulevé des préoccupations quant aux programmes existants. À propos du crédit d'impôt pour personnes handicapées, certains ont parlé des obstacles liés à la déclaration de revenus, un prérequis pour obtenir le crédit, ce qui pourrait limiter l'accès pour les personnes qui pourraient avoir le plus besoin de ce crédit¹⁸. Le Comité a aussi été informé de la difficulté d'utiliser le crédit d'impôt pour personnes handicapées comme point d'entrée pour accéder aux autres mesures de soutien, les obstacles à la demande du crédit d'impôt empêchant alors certaines personnes d'avoir accès à d'autres prestations, telles que le régime enregistré d'épargne-invalidité, le supplément pour personnes handicapées de l'Allocation canadienne pour les travailleurs et la Prestation canadienne pour les personnes handicapées. Comme Amanda MacKenzie, directrice nationale, Marche des dix sous, l'a déclaré, « les objectifs de ces programmes ne seront pas atteints s'ils ne sont pas accessibles aux personnes pour lesquelles ils sont conçus¹⁹ ».

Enfin, des préoccupations ont été soulevées au sujet de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, en vue de la rendre aussi accessible que possible²⁰. Des témoins ont indiqué qu'en dehors du crédit d'impôt pour personnes handicapées, y compris ceux relevant des provinces, d'autres programmes de soutien aux personnes handicapées devraient être reconnus comme des preuves suffisantes pour déterminer l'admissibilité à la Prestation²¹. Le Comité a été informé d'autres obstacles administratifs à l'accès à la Prestation, comme la nécessité des « clarifications répétées pour prouver un handicap, les formats de documents inaccessibles, et un personnel trop rarement formé pour aider les postulants aux prises avec un handicap²² ». Finalement, le Comité a appris que la valeur de la Prestation est « tellement décevante²³ ».

17 HUMA, [Témoignages](#), 7 novembre 2024, 1240 (Bergeron).

18 HUMA, [Témoignages](#), 3 octobre 2024, 1140 (MacKenzie).

19 HUMA, [Témoignages](#), 3 octobre 2024, 1115 (MacKenzie). Voir aussi HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 1150 (Michelle Hewitt, présidente, Le handicap sans pauvreté).

20 HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 1215 (James Janeiro, directeur, Politiques et relations gouvernementales, Centre canadien d'excellence pour les aidants).

21 HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 1150 (Hewitt).

22 HUMA, [Témoignages](#), 7 novembre 2024, 1210 (Bergeron).

23 HUMA, [Témoignages](#), 3 octobre 2024, 1155 (MacKenzie).



ENVIRONNEMENTS BÂTIS ACCESSIBLES

Des témoins ont parlé des difficultés d'accès aux environnements bâtis pour les personnes handicapées, et des moyens par lesquels les personnes handicapées, ainsi que les ergothérapeutes, devraient participer à l'élaboration des normes visant à améliorer l'accessibilité des espaces publics²⁴. Diane Bergeron a rappelé au Comité que les lieux publics plus anciens sont difficiles à parcourir en raison d'obstacles, notamment « [l]'éclairage est faible pour les personnes qui ont une vision partielle ou réduite, et il manque d'indicateurs tactiles ». De plus, « [l]es espaces où il y a de l'écho sont très désorientants; il n'y a pas de braille ni de marques tactiles pour savoir où on est²⁵ ».

Le Comité a aussi été informé de la nécessité d'un plus grand nombre de logements accessibles et de la mise en œuvre de « logements prêts à l'accessibilité » en Colombie-Britannique. Dans cette province, les nouveaux logements doivent être conformes au principe d'« habitation accessible dès la conception », ce qui signifie qu'ils peuvent être rendus entièrement accessibles moyennant peu de coûts. Bill Adair, directeur général, Lésions médullaires Canada, a salué le travail accompli par Normes d'accessibilité Canada dans la publication d'une norme sur les logements prêts à l'accessibilité, mais il a souligné qu'il devrait s'agir d'une réglementation applicable²⁶. Certains témoins ont indiqué que le gouvernement fédéral devrait s'assurer que : toutes les maisons du catalogue de conception de logements²⁷ soient conformes aux principes de la conception universelle (dans la mesure du possible, conçues pour être accessibles à tous sans adaptation nécessaire); des subventions directes et ciblées soient accordées pour les modifications apportées au domicile, en plus des autres aides nécessaires afin d'aider les personnes handicapées à rester chez elles; des crédits d'impôt ou des subventions supplémentaires soient accordés aux promoteurs immobiliers qui intègrent la conception universelle dans leurs nouvelles constructions²⁸. Enfin, le Comité a été informé de la nécessité que les logements aillent de pair avec les services essentiels, par exemple qu'ils soient à proximité des soins de santé, des transports et des services communautaires²⁹.

24 HUMA, [Mémoire](#), Association canadienne des ergothérapeutes.

25 HUMA, [Témoignages](#), 7 novembre 2024, 1245 (Bergeron).

26 HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 1250 (Adair); Normes d'accessibilité Canada, [CAN-ASC-2.8:2025 – Logements prêts à l'accessibilité](#). Voir aussi HUMA, [Témoignages](#), 3 octobre 2024, 1145 (Kurdi).

27 Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Catalogue de conception de logements](#).

28 HUMA, [Témoignages](#), 3 octobre 2024, 1115, 1155 (Mackenzie); HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 1240 (Christina Bisanz, directrice générale, Community and Home Assistance to Seniors).

29 HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 1220 (Bisanz).

Le Comité a aussi été informé de la nécessité d'améliorer l'accessibilité dans les codes du bâtiment et d'assurer une plus grande normalisation dans l'ensemble du pays. Thea Kurdi, éducatrice en accessibilité et stratège politique chez Level Playing Field Incorporated, a indiqué que les « exigences fragmentaires, désuètes et déficientes actuelles en matière d'accessibilité dans les codes du bâtiment et les marchés publics en disent long³⁰ ». Paul Clark, optométriste, a donné un exemple d'oubli quant à l'installation d'un ouvre-porte automatique, et il a mentionné que « [s]i cela avait été obligatoire, l'installation aurait été rapide et rentable³¹ ».

Enfin, Kevin Mills, ambassadeur de bonne volonté de Pedaling Possibilities, a proposé la création « d'un parcours cyclable réellement accessible aux personnes handicapées partout au Canada³² ».

COORDINATION ET FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX AMÉLIORÉS

Le Comité a appris qu'un obstacle important au progrès vers un Canada plus accessible est le « manque de coordination et de collaboration entre les principaux rôles établis dans la *Loi*³³ ». De nombreux témoins ont proposé un organisme fédéral unique chargé de l'application de la *Loi*, responsable de la coordination, de l'application, du suivi des progrès et de la production de rapports³⁴. Selon David Lepofsky, président de l'Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance (AODAA), les organismes ayant des responsabilités en vertu de la *Loi* (la Commission canadienne des droits de la personne, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et l'Office des transports du Canada), ne devraient pas tous établir des procédures et des règlements, qui doivent ensuite être appliqués au sein de ces trois organismes. Au lieu de cela, un seul organisme devrait être responsable³⁵. Stephanie Cadieux, dirigeante principale de l'accessibilité, a

30 HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1110 (Kurdi). Voir aussi HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1230 (Moores).

31 HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1240 (Paul Clark, optométriste). Voir aussi HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1240 (Bisanz).

32 HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1240 (Clark); HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1105 (Mills).

33 HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1225 (Adair).

34 HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1225 (Adair); HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1225 (MacKenzie); HUMA, *Témoignages*, 7 novembre 2024, 1220 (Bergeron); HUMA, *Mémoire*, Kaileah M. Wert; HUMA, *Mémoire*, Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance (AODAA).

35 HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1140 (David Lepofsky, président, Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance).



également reconnu la nécessité d'une source d'« informations fiables », et elle a recommandé un « centre d'excellence » vers lequel les organismes « pourront se tourner pour obtenir des conseils [et] de bons renseignements³⁶ ».

En outre, des témoins ont parlé des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées dans l'accès aux programmes, aux services ou aux prestations, ces qui relèvent de différents ministères et juridictions. Ils ont appelé à la mise en place d'un « guichet unique » et à une meilleure coordination, car les personnes handicapées sont parfois confrontées à des obstacles supplémentaires pour accéder à ces prestations³⁷.

Des témoins ont également réclamé davantage de fonds consacrés à l'accessibilité dans « tous les budgets », c'est-à-dire que l'accessibilité soit incluse dans chaque projet ou initiative, avec des fonds réservés à cette fin³⁸. À cet égard, ils ont désigné les mesures suivantes :

- formation pour les interprètes en langue des signes pour qu'ils améliorent leurs compétences³⁹;
- développement des technologies et des infrastructures, afin de permettre l'accès aux services de relais vidéo dans les zones rurales et éloignées, améliorant ainsi l'accessibilité;
- équipement d'assistance et d'accessibilité⁴⁰;
- s'attaquer aux obstacles à l'emploi, par exemple par la bonification des subventions et des programmes de formation⁴¹;
- aider les municipalités « à passer à la vitesse supérieure » pour rendre accessibles les espaces publics qui ne relèvent pas de la compétence fédérale⁴².

36 HUMA, [Témoignages](#), 26 septembre 2024, 1200 (Cadieux).

37 HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 1140 (Lepofsky). Voir aussi HUMA, [Témoignages](#), 7 novembre 2024, 1220 (Bergeron); HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 1125 (Hewitt).

38 HUMA, [Témoignages](#), 26 septembre 2024, 1140, 1200 (Cadieux).

39 HUMA, [Témoignages](#), 3 octobre 2024, 1105 (Sutton).

40 HUMA, [Témoignages](#), 7 novembre 2024, 1235 (Bergeron).

41 HUMA, [Mémoire](#), Kaileah M. Wert.

42 HUMA, [Témoignages](#), 7 novembre 2024, 1230 (Bergeron).

Enfin, le Comité a appris que des fonds fédéraux continuent d'être dépensés dans des projets qui ne respectent pas toujours les normes d'accessibilité. Des témoins ont insisté pour que les fonds dépensés ou transférés à d'autres ordres de gouvernement « ne so[ie]nt jamais utilisés pour créer ou perpétuer des obstacles liés à un handicap raisonnablement évitables⁴³ ».

NORMES, APPLICATION ET MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

Dans l'ensemble, les témoins ont indiqué que la mise en œuvre de la *Loi* a été lente, faisant remarquer que dans les cinq années qui ont suivi son entrée en vigueur en 2019, aucune norme exécutoire devant la loi n'a été adoptée⁴⁴. Dans son mémoire, l'AODAA recommandait que la *Loi* soit modifiée pour qu'un règlement soit pris sur les normes, de sorte que les organismes soient tenus de se conformer aux normes⁴⁵.

Certains témoins ont appelé à une application plus stricte de la *Loi*. Par exemple, Thea Kurdi a rappelé au Comité que « [s]i la [*Loi*] n'est pas appliquée, les gens n'ont pas peur » et la *Loi* n'est pas prise au sérieux⁴⁶. Le Comité a aussi appris qu'il existe des lacunes dans l'application des normes d'accessibilité, ces dernières n'étant pas appliquées de manière uniforme dans l'ensemble du pays. Diane Bergeron a préconisé le renforcement des mécanismes de surveillance, notamment par les vérifications, ainsi que l'instauration des « sanctions importantes » en cas de non-conformité, afin de garantir que les organisations respectent leurs obligations qui leur incombent en vertu de la *Loi*⁴⁷. En outre, des témoins ont évoqué la nécessité d'améliorer les mécanismes de plainte dans les

43 HUMA, *Mémoire*, AODAA. Voir aussi HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1115 (Lepofsky); HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1250 (Adair); HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1200 (Kurdi); HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1200 (Cadieux); HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1120 (Paul Lupien, président, Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec); HUMA, *Mémoire*, Kaileah M. Wert.

44 HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1115 (Lepofsky). Toutefois, il convient de noter qu'en novembre 2025, sept normes et 35 projets de normes ont été publiés. Voir Normes d'accessibilité Canada, *Base de données des normes et des guides techniques*.

45 HUMA, *Mémoire*, AODAA. Voir également HUMA, *Mémoire*, Lésions médullaires Canada. Il convient de noter que trois règlements ont été établis concernant les exigences relatives au plan d'accessibilité : le *Règlement canadien sur l'accessibilité*, le *Règlement sur l'établissement des plans et des rapports en matière de transports accessibles* et le *Règlement concernant les exigences en matière de rapports sur l'accessibilité du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*.

46 HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1135 (Kurdi).

47 HUMA, *Témoignages*, 7 novembre 2024, 1215 (Bergeron). Voir aussi HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1110 (Lepofsky).



cas où une organisation ne respecte pas les exigences de la *Loi*. L'accent a été mis sur les amendes infligées aux organisations qui ne préparent pas de plan d'accessibilité⁴⁸.

L'AODAA a également recommandé des modifications précises à la *Loi* pour améliorer et accélérer l'accessibilité, notamment :

- modifier dans *Loi* la section sur les principes (article 6) pour garantir qu'en cas de contradiction entre la *Loi* ou un de ses règlements et une autre loi ou un autre règlement sur l'accessibilité, la disposition qui offre le plus grand niveau d'accessibilité prédomine, et qu'aucune mesure prise en vertu de la *Loi* ne diminue les droits des personnes handicapées;
- interdire que les lois fédérales « créent ou [...] permettent [...] la création d'obstacles aux personnes en situation de handicap » en modifiant la définition d'obstacle de la partie 2 pour qu'elle inclue les mots « d'une loi »;
- interdire au gouvernement fédéral de se donner une exemption de ses responsabilités en vertu de la *Loi*, en modifiant l'article 72, portant sur le « pouvoir d'exempter »⁴⁹.

AMÉLIORATION DE LA REDDITION DE COMPTES ET DES DONNÉES

Le dernier thème abordé par les témoins était la nécessité d'améliorer la reddition de comptes, notamment en ce qui concerne les rapports et la collecte de données. L'honorable Kamal Khera, alors ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, a mis en lumière les mécanismes mis en place au cours des dernières années pour améliorer la reddition de comptes, dont la création du Bureau du commissaire à l'accessibilité, chargé de recevoir les plaintes, et du poste de dirigeante principale de l'accessibilité, qui suit les progrès réalisés en regard de la *Loi*⁵⁰. Cependant, le Comité a également été informé que des améliorations étaient nécessaires, et plus particulièrement :

48 HUMA, *Mémoire*, AODAA; HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1115 (Lepofsky); HUMA, *Mémoire*, Lésions médullaires Canada. La *Loi* prévoit que des amendes peuvent être imposées, mais certains témoins ont laissé entendre que ce mécanisme n'était pas suffisamment utilisé. Voir, par exemple, HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1225, 1245 (Adair).

49 HUMA, *Mémoire*, AODAA.

50 HUMA, *Témoignages*, 10 décembre 2024, 5905 (l'honorable Kamal Khera, ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap).

- qu'un seul service gouvernemental devrait assurer la coordination et la communication au nom des responsables de la mise en œuvre de la *Loi*⁵¹;
- que les exigences prévues par la *Loi* devraient être assorties d'échéances inscrites dans la législation⁵²;
- que la *Loi* devrait obliger les organisations à mettre en place des plans d'accessibilité qui comportent des mesures, des échéanciers et des mécanismes de reddition de comptes précis⁵³.

Enfin, des témoins ont parlé de la collecte et de la communication de données désagrégées. La dirigeante principale de l'accessibilité a salué le travail de Statistique Canada et d'Emploi et Développement social Canada dans l'élaboration d'une stratégie visant à recueillir de meilleures données nationales, mais elle a indiqué qu'il fallait en faire plus, soulignant la nécessité de disposer de données ventilées plus précises concernant les personnes handicapées sur toute une série de sujets, notamment l'emploi⁵⁴.

S'agissant du transport aérien, Paule-Anny Pierre, première vérificatrice générale adjointe au Bureau du vérificateur général, a donné des informations sur le rapport d'audit concernant l'accessibilité des transports pour les personnes handicapées, présenté en 2023. L'audit a conclu qu'un meilleur accès aux données sur les plaintes à l'endroit des fournisseurs de services améliorerait la surveillance⁵⁵. En outre, Stephanie Cadieux a souligné qu'il s'agit d'un problème qui touche l'ensemble du secteur aérien, y compris les transporteurs qui exercent leurs activités à l'extérieur du Canada⁵⁶.

CONCLUSION

Au cours de cette étude, le Comité a appris que, même si des progrès ont été accomplis vers un Canada exempt d'obstacles, il reste encore beaucoup à faire. L'accent a été mis

51 HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 1230 (Adair).

52 HUMA, *Témoignages*, 7 novembre 2024, 1215 (Bergeron); HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1125 (MacKenzie); HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1125 (Sutton).

53 HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1155 (Cadieux). Voir aussi HUMA, *Mémoire*, Kaileah M. Wert.

54 HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1205, 1210 (Cadieux). Voir aussi HUMA, *Témoignages*, 3 octobre 2024, 1210 (Madho).

55 HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1145 (Paule-Anny Pierre, première vérificatrice générale adjointe, Bureau du vérificateur général).

56 HUMA, *Témoignages*, 26 septembre 2024, 1155 (Cadieux).



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

sur la sensibilisation aux expériences vécues par les personnes handicapées, dans le but d'induire un changement de culture. De plus, le Comité s'est vu soumettre des recommandations visant à créer des espaces et des programmes plus accessibles, de renforcer l'accès aux prestations et aux crédits, et d'améliorer la manière dont le gouvernement peut œuvrer pour mieux soutenir les personnes handicapées et leurs familles.

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques liées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

44^e législature – 1^{re} session

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2024/09/26	125
Paul Clark, optométriste		
Bureau du vérificateur général	2024/09/26	125
Milan Duvnjak, directeur principal		
Paule-Anny Pierre, première vérificatrice générale adjointe		
Susie Fortier, directrice		
Ministère de l'Emploi et du Développement social	2024/09/26	125
Stephanie Cadieux, dirigeante principale de l'accessibilité, Bureau de la dirigeante principale de l'accessibilité		
Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance	2024/10/01	126
David Lepofsky, président		
Centre canadien d'excellence pour les aidants	2024/10/01	126
James Janeiro, directeur, Politiques et relations gouvernementales		
Community and Home Assistance to Seniors	2024/10/01	126
Christina Bisanz, directrice générale		
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec	2024/10/01	126
Dominique Salgado, président, Comité emploi-revenu- logement		
Paul Lupien, président		
Le handicap sans pauvreté	2024/10/01	126
Michelle Hewitt, présidente		

Organismes et individus	Date	Réunion
Lésions médullaires Canada Bill Adair, directeur général	2024/10/01	126
Pedaling Possibilities Kevin Mills, ambassadeur de bonne volonté	2024/10/01	126
Level Playing Field Incorporated Thea Kurdi, éducatrice en accessibilité et stratège politique	2024/10/03	127
Marche des dix sous du Canada Amanda MacKenzie, directrice nationale, Affaires externes	2024/10/03	127
Service ontarien de la surdicécité Karen Madho, gestionnaire des relations publiques	2024/10/03	127
Timbres de Pâques Canada Karen Moores, conseillère	2024/10/03	127
Wavefront Centre for Communication Accessibility Christopher T. Sutton, directeur général	2024/10/03	127
Institut national canadien pour les aveugles Diane Bergeron, présidente, Chiens-Guides d'INCA	2024/11/07	135
Ministère de l'Emploi et du Développement social Saajida Deen, directrice générale, Élaboration et conception de politiques de programmes, Direction générale des compétences et de l'emploi L'hon. Kamal Khera, C.P., députée, ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap Kristina Namiesniowski, sous-ministre déléguée principale Elisha Ram, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la sécurité du revenu et du développement social	2024/12/10	141

ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

44^e législature – 1^{re} session

Accessibility for Ontarians with Disabilities Act Alliance

Association canadienne des ergothérapeutes

Houle, Selena

Lésions médullaires Canada

Wert, Kaileah

PROCÈS-VERBAUX

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunion n° 21) de la 45^e législature, 1^{re} session, et (réunions n^{os} 125, 126, 127, 135 et 141) de la 44^e législature, 1^{re} session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Robert Morrissey

HUMA

Rapport complémentaire du Parti conservateur

Canada, un pays exempt d'obstacles d'ici 2040

Introduction

Les membres conservateurs du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées (HUMA) tiennent tout d'abord à remercier les témoins qui ont contribué à l'étude intitulée *Canada, un pays exempt d'obstacles d'ici 2040*.

Les témoignages ont confirmé ce que bien des membres de la communauté canadienne des personnes handicapées savaient déjà : les personnes handicapées sont laissées pour compte par le gouvernement fédéral. Les arguments présentés au Comité montrent que la *Loi canadienne sur l'accessibilité* n'a pas l'effet escompté, en plus d'engendrer une surcharge administrative¹.

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* laisse de côté des éléments clés qui auraient pu en faire une loi plus forte, plus complète et plus efficace. Les conservateurs ont tenté d'améliorer ce projet de loi en proposant des amendements lors de son examen en comité, lesquels ont malheureusement été rejetés par les députés libéraux en 2018²³⁴.

Ce rapport complémentaire présente la réponse des conservateurs aux témoignages présentés devant le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, dans le but de soutenir les personnes handicapées et de créer un Canada plus accessible.

Application de la loi

Les témoins ont mentionné à plusieurs reprises le manque d'application ou de cohérence des politiques d'accessibilité depuis l'adoption de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Un témoin a notamment déclaré ce qui suit :

« À l'heure actuelle, la loi n'exige pas que toute organisation que le gouvernement fédéral peut réglementer soit tenue d'éliminer ou de prévenir tout obstacle à l'accessibilité. Aucune norme exécutoire devant la loi n'a été adoptée au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis

¹ HUMA, *Témoignages*, 1^{er} octobre 2024, 11:12 (Lepofsky)

² *Ibid.*

³ HUMA, *Témoignages*, 8 novembre 2018, 8:10 (Falk)

⁴ HUMA, *Procès-verbal*, réunion 124, 8 novembre 2018.

l'adoption de la loi. Par conséquent, les progrès en matière d'accessibilité ont été d'une lenteur atroce⁵. »

Il s'agit là d'un exemple flagrant de l'inefficacité de cette loi depuis son adoption. Les conservateurs ont soutenu ce projet de loi tout au long du processus législatif et continuent d'apporter leur soutien à la communauté des personnes handicapées.

Fardeau administratif

Outre l'absence de mesures exécutoires dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, les témoins ont souligné la complexité administrative de celle-ci, la rendant difficile d'accès et de compréhension, ce qui freine l'élimination des obstacles. Ils ont notamment souligné la fragmentation des pouvoirs entre trois organismes plutôt que la mise en place d'un organisme central chargé de la mise en œuvre et de l'application de la loi. La répartition des pouvoirs entre les trois organismes est moins claire, ce qui crée de la confusion et des retards administratifs. Comme l'a déclaré le témoin, « la responsabilité relative à la mise en œuvre et à l'application de la loi est répartie de manière incohérente entre trois acteurs différents : le commissaire à l'accessibilité, le CRTC et l'Office des transports du Canada, ou l'OTC. Les trois se livrent à une course pour savoir qui sera le plus lent⁶. » Le témoin a également ajouté que ces trois organismes ont chacun des procédures distinctes, ce qui ajoute à la confusion⁷.

Crédit d'impôt pour personnes handicapées et prestation d'invalidité

Les obstacles à l'accès aux prestations gouvernementales pour les personnes handicapées au Canada constituent un autre élément clé qui a été omis dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Les témoins ont souligné les lacunes du crédit d'impôt pour personnes handicapées en citant de nombreux exemples. L'une d'eux a indiqué que ce crédit est le point d'entrée pour d'autres prestations gouvernementales, notamment « le Régime canadien de soins dentaires et la nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées⁸ », ajoutant que ce programme est « terriblement inadéquat⁹ » en raison d'une bureaucratie excessive qui crée des obstacles importants pour les personnes handicapées au Canada. Les témoins ont déclaré que le processus du crédit d'impôt pour personnes handicapées devrait être simplifié. Parmi les idées avancées, citons la suppression de l'obligation de présenter une

⁵ HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 11:12 (Lepofsky).

⁶ *Ibid.*

⁷ HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 11:41 (Lepofsky).

⁸ HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 11:26 (Hewitt).

⁹ *Ibid.*

nouvelle demande si le handicap ne changera jamais, par exemple pour les personnes à qui il manque un membre depuis la naissance¹⁰. Il est également proposé de reconnaître la perception de prestations d'invalidité provinciales comme preuve d'invalidité afin d'être admissible aux prestations fédérales¹¹.

Les témoins ont été très clairs dans cette étude : le crédit d'impôt pour personnes handicapées doit être simplifié et rendu plus accessible. Comme l'a souligné l'une d'eux, parmi les 1,5 million de Canadiens et Canadiennes ayant un handicap grave, seuls 500 000 ont bénéficié de cette prestation en 2024¹². Cela démontre clairement que le crédit d'impôt pour personnes handicapées n'atteint pas sa cible, privant une partie de cette communauté de programmes essentiels, notamment les prestations d'invalidité.

Les politiques conservatrices soutiennent déjà une réforme du crédit d'impôt pour personnes handicapées en cherchant à le rationaliser, ainsi qu'à rendre automatique l'inscription à d'autres programmes d'aide aux personnes handicapées lorsque celles-ci bénéficient de ce crédit d'impôt.

Manque de coopération

L'examen de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* a clairement montré que les nombreux amendements proposés par les conservateurs et rejetés par le gouvernement auraient pu rendre la loi plus complète, plus forte et plus facile à appliquer. Ces amendements ont été en grande partie inspirés par la collaboration avec de nombreux groupes de défense des personnes handicapées qui ont continué à proposer les mêmes amendements au cours de l'étude de 2024¹³. Un témoin a expliqué que les faiblesses relevées par les défenseurs des personnes handicapées en 2018 sont les mêmes que celles qui empêchaient, au moment de l'étude, de progresser efficacement vers un Canada exempt d'obstacles¹⁴.

Cette explication reflète fidèlement les amendements proposés par les conservateurs lorsque la *Loi canadienne sur l'accessibilité* a fait l'objet d'un examen par le Comité. Si le gouvernement avait été disposé à coopérer et à tenir compte des suggestions des conservateurs et de la communauté des personnes handicapées lors des travaux visant à améliorer la législation, la communauté des personnes handicapées vivrait aujourd'hui avec moins d'obstacles quotidiens au Canada.

¹⁰ HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 12:39 (Janeiro).

¹¹ HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 11:53 (Hewitt).

¹² HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 11:26 (Hewitt).

¹³ HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 11:12 (Lepofsky).

¹⁴ HUMA, [Témoignages](#), 1^{er} octobre 2024, 11:59 (Lepofsky).

Conclusion

Les conservateurs soutiennent les Canadiens et les Canadiennes handicapés afin qu'ils aient une chance équitable de vivre leur vie librement, dans la dignité, et qu'ils puissent participer et contribuer pleinement à la société canadienne. Les conservateurs soutiennent la suppression et la limitation des obstacles futurs pour les personnes handicapées, tant physiques qu'administratifs. Les membres conservateurs du Comité soutiennent la réforme du crédit d'impôt pour personnes handicapées et continuent de plaider en faveur du soutien aux personnes handicapées. La hausse du coût de la vie résultant d'une décennie de dépenses libérales a été particulièrement dévastatrice pour les communautés vulnérables, notamment les personnes handicapées, dont beaucoup ont des revenus fixes ou limités et ne peuvent pas faire face à l'inflation causée par les libéraux. Les conservateurs soutiennent toujours des solutions concrètes pour aider les personnes handicapées et défendre leur droit à la dignité, à la prospérité et à la participation au sein du Canada.